

DROI1BA

2015 - 2016

Bachelier en droit

A Louvain-la-Neuve - 180 crédits - 3 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **optionnel**Activités en anglais: **OUI** - Activités en d'autres langues : **OUI**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences juridiques**Organisé par: **Faculté de droit et de criminologie (DRT)**Code du programme: **droi1ba** - Cadre francophone de certification (CFC): 6**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	4
- Programme détaillé	4
- Programme par matière	5
- Liste des mineures et/ou approfondissements accessibles	7
- Prérequis entre cours	7
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	7
- Programme type	8
- DROI1BA - 1er bloc annuel	8
- DROI1BA - 2e bloc annuel	10
- DROI1BA - 3e bloc annuel	11
Informations diverses	12
- Conditions d'admission	12
- Pédagogie	14
- Evaluation au cours de la formation	14
- Mobilité et internationalisation	14
- Formations ultérieures accessibles	14
- Gestion et contacts	15

DROI1BA - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

L'étudiant inscrit au programme de bachelier en droit ambitionne d'acquérir une formation de base aux savoirs, méthodes et raisonnements essentiels de la science du droit, tout en ouvrant aux autres disciplines des sciences humaines dont le droit se nourrit. Cette formation de base constitue une première étape indispensable pour devenir un bon juriste au terme du master en droit ou pour accéder à d'autres masters (le master en criminologie par exemple).

Au terme du premier cycle, vous aurez appris à

- connaître et comprendre le rôle de la norme, les principes gouvernant son élaboration et son application, les étapes essentielles de l'évolution du droit, le contenu des principales règles du droit belge positif;
- à appliquer et donc pouvoir apporter des solutions argumentées à un problème juridique diagnostiqué de manière autonome;
- communiquer de manière claire, précise et structurée le résultat d'une recherche et d'une analyse juridique.

Votre profil

Les études de droit requièrent des compétences intellectuelles particulières : précision dans le langage, aptitude au raisonnement, à l'abstraction, à l'analyse et à la synthèse; esprit critique. La maîtrise des idées et des concepts est indispensable. L'essentiel de la démarche du juriste consiste en effet en un travail de définition et de classement des notions. Une extrême rigueur dans l'expression orale et écrite est absolument indispensable.

Votre futur job

On trouve des juristes partout où l'activité humaine met en présence des parties qui s'engagent l'une envers l'autre (mise au point d'accords, négociation de contrats, aplanissement de litiges, résolution de conflits, défense d'intérêts).

Les compétences de juriste sont aussi largement reconnues dans le monde de l'entreprise ou de la fonction publique nationale et internationale. On trouve aussi des juristes dans le secteur socioculturel et de la santé, dans le journalisme ou encore l'enseignement.

Le programme de bachelier en droit donne accès au master en droit qui ouvre de larges débouchés. On pense à la carrière d'avocat, de magistrat, de notaire ou d'huissier de justice mais les compétences du juriste sont également largement reconnues dans le monde de l'entreprise ou de la fonction publique nationale et internationale. Les juristes ont un rôle important et reconnu car les entreprises doivent faire face à une législation de plus en plus complexe et changeante qui s'applique aux opérations industrielles, commerciales et financières, sans oublier les domaines plus récents comme la protection de l'environnement ou le droit de la consommation. A tous les niveaux, la fonction publique fait un large appel aux juristes: administrations fédérales, régionales et communautaires, provinciales et communales, services publics économiques, sociaux, culturels, d'aide à la jeunesse, etc.

Votre programme

Le programme de bachelier en droit forme

- aux méthodes et aux raisonnements de la science du droit ;
- offre une ouverture sur les disciplines dont le droit se nourrit ;
- construit les connaissances de base (cours en sciences humaines, principales théories et méthodes en lien avec les matières juridiques) ;
- propose exercices pratiques (procès fictifs), travaux dirigés, un stage (en fonction de vos choix) ;
- comporte une part importante de cours de langues et de terminologie juridique ;
- propose le choix d'une mineure de 30 crédits pour approfondir certains aspects de votre discipline ou enrichir votre formation.

DROI1BA - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

L'étudiant inscrit au programme de bachelier en droit ambitionne d'acquérir une formation de base aux savoirs, méthodes et raisonnements essentiels de la science du droit, tout en s'ouvrant aux autres disciplines des sciences humaines dont le droit se nourrit. Cette formation de base constitue une première étape indispensable pour devenir un bon juriste au terme du master en droit ou pour accéder à d'autres masters (le master en criminologie par exemple).

« **Une première étape** » On ne naît pas juriste, on le devient. L'étudiant inscrit au programme de bachelier en droit entend tout d'abord franchir avec fruit la première étape du cursus en sciences juridiques. En acquérant connaissances et compétences, il développe une maîtrise opérationnelle des règles, principes et concepts gouvernant de nombreuses disciplines du droit, à l'aune de leurs racines et enjeux révélés par les autres sciences humaines. Sa maîtrise est nourrie et amplifiée par des méthodes pédagogiques favorisant les mises en situation, requérant un investissement personnel continu et rappelant l'importance de la maîtrise des langues étrangères, voire par l'expérience d'un stage d'observation.

« **Juriste** » Le bachelier en droit sera capable de diagnostiquer tout type de problème juridique relevant des disciplines étudiées et d'œuvrer à leur résolution. S'appuyant sur des recherches personnelles, l'exercice de cette mission fondamentale de l'articulation du droit au fait revêtira, en outre, les formes stylistiques (écrites et oratoires) les plus rigoureuses de la langue française. Le diplômé sera aussi à même d'entretenir une conversation professionnelle courante dans une autre langue (spécialement le néerlandais et/ou l'anglais).

« **Bon** » Le bachelier sait que le droit, s'il est une valeur en soi, n'existe pas de manière isolée et désincarnée par rapport à la réalité économique, sociale et politique. Il comprend et assume les dimensions non juridiques qui sous-tendent tout choix juridique. C'est pourquoi, animé d'un esprit critique et ouvert, il a à cœur de ne jamais se départir d'une vision éthique et morale du droit et de la justice, l'amenant à s'interroger sans relâche sur le sens et la pertinence des règles qu'il créera, appliquera ou combattra au regard et au nom du bien commun.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. CONNAÎTRE ET COMPRENDRE

Connaître et comprendre le rôle de la norme, les principes gouvernant son élaboration et son application, les étapes essentielles de l'évolution du droit, le contenu des principales règles du droit positif belge, l'impact sur celui-ci des normes européennes et internationales et les traits essentiels de certains systèmes étrangers.

- 1.1. Maîtriser la langue du droit, c'est-à-dire le vocabulaire juridique, les concepts et les institutions du droit, les principes et méthodes gouvernant son élaboration, sa hiérarchisation, son interprétation, son application, son contrôle et son abrogation.
- 1.2. Connaître les étapes essentielles de l'évolution du droit et de ses institutions, de même que les courants de la pensée juridique.
- 1.3. Comprendre le rôle de la norme, du juge et des autres acteurs du droit dans un Etat de droit moderne.
- 1.4. Maîtriser les techniques destinées à rechercher, référencer, lire, comprendre, confronter, utiliser et critiquer les sources du droit (législation, jurisprudence, doctrine).
- 1.5. Avoir une connaissance actuelle et une maîtrise générale des principes, règles, théories, doctrines et jurisprudences donnant corps aux différentes branches du droit, en particulier le droit constitutionnel, le droit des obligations, le droit pénal, le droit de la procédure pénale, le droit de l'Union européenne, le droit de la personne et de la famille, le droit social, le droit commercial, le droit des contrats, le droit administratif, les droits réels et intellectuels et le droit judiciaire.
- 1.6. Connaître et comprendre l'influence qu'ont certaines normes et institutions européennes et internationales sur ces différentes branches du droit.
- 1.7. Connaître quelques traits essentiels de ces mêmes branches du droit à l'aune de quelques systèmes étrangers et maîtriser les techniques et les réflexes de recherche en droit comparé aux fins d'approfondir ces connaissances.
- 1.8. Rechercher, lire et comprendre des documents juridiques écrits et en néerlandais et en anglais ou en allemand.
- 1.9. Être capable de suivre un cours universitaire et en néerlandais et en anglais ou en allemand.

2. APPLIQUER

Appliquer le droit, c'est-à-dire passer de l'abstraction de la norme aux faits concrets et inversement et donc pouvoir apporter des solutions argumentées à un problème juridique diagnostiqué de manière autonome.

- 2.1. Dans l'une ou l'autre branche du droit, pouvoir, de manière autonome, diagnostiquer un problème juridique, en discerner les difficultés, en élaguer les éléments périphériques, y apporter des solutions argumentées, fondées sur des recherches exhaustives et pertinentes, livrées dans une synthèse claire sous-tendue par un raisonnement juridique cohérent et crédible.
- 2.2. Utiliser efficacement tous types de recueils législatifs, quel qu'en soit le support, aux fins d'y trouver la norme applicable à une situation donnée, même si le contenu de cette norme n'a pas (encore) fait l'objet d'un enseignement spécifique.
- 2.3. Être capable de passer de l'abstraction de la règle de droit aux faits concrets, et inversement.

3. COMMUNIQUER

Communiquer de manière claire, précise et structurée le fruit d'une recherche et le résultat d'une analyse juridiques, dans le respect le plus absolu des règles gouvernant la production scientifique.

- 3.1. Exprimer à haute voix, de manière vivante et structurée le contenu d'un savoir, le fruit d'une recherche ou le résultat d'une analyse juridique dans un français clair et précis dont le registre est adapté au contexte et aux qualités des interlocuteurs [exposé, entretien, conversation, plaidoyer, etc.] et être capable d'en faire de même par écrit.
- 3.2. Développer, oralement et par écrit, une synthèse structurée d'une idée, d'une institution, d'une règle, d'une analyse, d'une thèse, d'une controverse juridique et pouvoir étayer son sujet d'illustrations pertinentes.
- 3.3. Participer à une conversation courante de difficulté moyenne dans une autre langue que le français (néerlandais ou anglais).
- 3.4. Respecter dans toute forme de communication les règles gouvernant la production scientifique (citations littérales, références, bibliographie, etc.).

4. S'INTERROGER ET S'IMPLIQUER

S'interroger sur les choix que véhiculent les normes, s'impliquer dans la promotion des valeurs fondatrices du droit.

- 4.1. Comprendre le caractère relatif, dans le temps et dans l'espace, d'une solution juridique, et ainsi s'interroger sur la pertinence des choix qu'elle véhicule.
- 4.2. Identifier et promouvoir les valeurs éthiques et sociales fondatrices du droit et de la justice, ainsi que se garder de toute forme d'instrumentalisation.

5. S'ORGANISER

S'organiser, planifier son travail et respecter les délais

6. S'OUVRIR

S'ouvrir aux autres, aux autres sciences humaines, aux relations qu'elles entretiennent avec le droit et, le cas échéant, à d'autres cultures juridiques ou au monde professionnel.

- 6.1. Travailler en équipe avec convivialité et efficacité, et dans le respect du débat contradictoire, pour mener une recherche ou une discussion collective, dont le résultat engage solidairement tous les membres du groupe.
- 6.2. Connaître et comprendre les concepts et théories issus d'autres sciences humaines (notamment l'économie politique, la philosophie, la psychologie, la sociologie, l'histoire et l'éthique) afin d'appréhender le rôle, la portée et les limites du droit et de la justice.
- 6.3. Faire fructifier l'ouverture intellectuelle résultant de connaissances approfondies en droit ou de connaissances d'initiation dans d'autres sciences humaines, ou encore d'un stage de la pratique juridique selon son choix de mineure.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme se compose d'une **majeure en droit** comportant **150 crédits**. La majeure se compose de trois catégories d'unités d'enseignement différentes par leur contenu :

1. les unités d'enseignement (UE) de droit à savoir deux unités d'enseignement de réflexion théorique et critique en droit et plusieurs unités d'enseignements consacrés aux règles de droit effectivement en vigueur (essentiellement en Belgique et dans l'Union européenne) ;
2. un ensemble d'unités d'enseignement (UE) en sciences humaines : philosophie, économie, histoire, sociologie, psychologie ;
3. et enfin, des UE en langue autres que le français :
 - Lors du premier bloc annuel du programme de bachelier, l'étudiant suit deux UE en langue : néerlandais et anglais. Le néerlandais est organisé à niveau "élémentaire" pour les étudiants qui n'auraient pas suivi de cours de néerlandais durant leurs études secondaires. Un monitorat est proposé pour l'anglais.
 - En deuxième bloc annuel "type" du programme de bachelier, les étudiants suivent de la terminologie juridique: "Nederlandse rechtstaal" et "Legal english" sont suivi par tous les étudiants.

Et en complément à cette majeure, le programme comporte **30 crédits de mineure**.

DROI1BA Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Bloc
annuel

1 2 3

o Majeure (150 crédits)

o Matières juridiques (90 crédits)

○ LDROI1002T	Travaux dirigés d'introduction au droit	N.	24h	3 Crédits	1 + 2q	x		
○ LDROI1003	Fondements romains du droit	René Robaye	60h+12h	6 Crédits	2q	x		
○ LDROI1004	Histoire du droit	Alain Wijffels	60h+12h	6 Crédits	2q	x		
○ LDROI1005	Méthodologie juridique	Jean-François Van Drooghenbroeck, Geoffrey Willems	15h+12h	3 Crédits	1q	x		
○ LDROI1222	Droit constitutionnel 🟡	Nicolas Bonbled (suppléante Marc Verdussen), Marc Verdussen	90h+14h	8 Crédits	2q		x	
○ LDROI1223	Droit des obligations 🟡	Bernard Dubuisson, Patrick Wéry	90h+14h	8 Crédits	1q		x	
○ LDROI1224	Droit pénal	Thierry Moreau, Damien Vandermeersch	45h+10h	5 Crédits	1q		x	
○ LDROI1225	Droit de la procédure pénale	Marie-Aude Beernaert	45h+10h	4 Crédits	2q		x	
○ LDROI1226	Droit de l'Union européenne	Paul Nihoul, Anne-Lise Sibony (suppléante Paul Nihoul)	45h+10h	5 Crédits	2q		x	
○ LDROI1301	Droit de la personne et de la famille	Jehanne Sosson, Geoffrey Willems	60h+12h	5 Crédits	1q			x
○ LDROI1302	Droit social (relations du travail)	Filip Dorssemont, Pierre-Paul Van Gehuchten	45h+10h	5 Crédits	2q			x
○ LDROI1303	Droit commercial	Yves De Cordt	60h+12h	5 Crédits	2q			x
○ LDROI1304	Droit des contrats 🟡	Patrick Wéry	30h+8h	3 Crédits	2q			x
○ LDROI1305	Droit administratif 🟡	David Renders	60h+12h	5 Crédits	2q			x
○ LDROI1306	Droits réels et intellectuels	Isabelle Durant	45h+10h	5 Crédits	1q			x
○ LDROI1307	Droit judiciaire	Jean-François Van Drooghenbroeck	60h+12h	5 Crédits	1q			x
○ LDROI1308	Théorie du droit et de la pensée juridique contemporaine	Olivier De Schutter	30h	3 Crédits	1q			x
○ LDROI1309	Ethique appliquée au droit	Philippe Coppens, Axel Gosseries, Maxime Lambrecht (suppléante Philippe Coppens)	30h	3 Crédits	1q			x
○ LDROI1310	Introduction to comparative law 🟡	Alain Wijffels	30h	3 Crédits	2q			x

o Unités d'enseignement en sciences humaines (24 crédits)

○ LDROI1006	Philosophie et anthropologie philosophique	Mark Hunyadi, Délia Popa	60h+12h	6 Crédits	1q	x		
○ LDROI1007	Economie politique	Philippe Ledent, Elisabeth Van Hecke	60h+12h	6 Crédits	1q	x		
○ LDROI1008	Histoire des institutions	Vincent Dujardin, Laurence Van Ypersele	60h+12h	6 Crédits	2q	x		
○ LDROI1220	Introduction à la psychologie	Rafaele Dumas (coord.), Emmanuelle Zech	45h	3 Crédits	2q		x	
○ LDROI1221	Introduction à la sociologie	Eric Mangez, Benoît Rihoux	45h	3 Crédits	1q		x	

o Unités d'enseignements en sciences religieuses (2 crédits)

L'étudiant choisit l'une des trois unités d'enseignement suivantes:

☒ LTECO1001	Questions de sciences religieuses : lectures bibliques	Didier Luciani, Audrey Wauters (suppléante Didier Luciani)	15h	2 Crédits	2q	x		
☒ LTECO1002	Questions de sciences religieuses : christianisme et questions de sens	Pierre-Yves Materne	15h	2 Crédits	1q	x		
☒ LTECO1003	Questions de sciences religieuses : questions d'éthique	Dominique Jacquemin	15h	2 Crédits	1q	x		

o Langues (14 crédits)**o Unités d'enseignement en langues (8 crédits)**

o	Cours de langue 1 - 30h L'étudiant suivra le néerlandais comme première langue (3 niveaux : élémentaire, intermédiaire ou avancé) - placement organisé par l'ILV.	N.		4 Crédits		x		
o	Unité d'enseignement en langue 2 - 30h L'étudiant suivra l'anglais comme deuxième langue (2 niveaux : intermédiaire ou avancé) - placement organisé par l'ILV.	N.		4 Crédits		x		

o Terminologie juridique (6 crédits)

L'étudiant est tenu de suivre la terminologie juridique néerlandaise et de choisir une des deux autres matières.

o	Nederlandse rechtstaal (Néerlandais juridique)	Filip Dorsemont	30h	3 Crédits	2q		x	
☒	Legal English (Anglais juridique)	Alain Wijffels	30h	3 Crédits	1q		x	
☒	Deutsche Rechtssprache (Allemand juridique)	Christine Bruls	30h	3 Crédits	1q		x	

o Travail dirigé (6 crédits)

o	Travail dirigé 2ème année L'étudiant réalise un travail dirigé parmi les matières suivantes : droit constitutionnel, droit des obligations, droit pénal, droit de la procédure pénale et droit de l'Union européenne.	N.		3 Crédits				x
o	Travail dirigé 3ème année L'étudiant réalise un travail dirigé parmi les matières suivantes : droit des personnes et de la famille, droit social, droit commercial, droit des contrats, droit administratif, droits réels et intellectuels ou droit judiciaire.	N.		3 Crédits				x

o Sources, principes et méthode du droit (14 crédits)

Les étudiants sont répartis en deux groupes (A et B) selon un critère alphabétique.

☒ Groupe A

o	LDROI1001A	Introduction au droit - partie I (Auditoire A)	Charles-Hubert Born, Marc Van Overstraeten	60h	7 Crédits	1q	x	
o	LDROI1002A	Introduction au droit - partie II (Auditoire A)	Nathalie Dandoy, Jean-Louis Van Boxstael	60h	7 Crédits	2q	x	

☒ Groupe B

o	LDROI1001B	Introduction au droit - partie I (Auditoire B)	Charles-Hubert Born, Marc Van Overstraeten	60h	7 Crédits	1q	x	
o	LDROI1002B	Introduction au droit - partie II (Auditoire B)	Nathalie Dandoy, Jean-Louis Van Boxstael	60h	7 Crédits	2q	x	

o Mineure (30 crédits)

o	Option (15 crédits) Les étudiants sont tenus de choisir entre une mineure proposée par l'École de criminologie ou par une autre faculté de l'UCL (économie, sciences politiques, etc.) et le programme d'approfondissement en droit.	N.		15 Crédits				x
o	Option (15 crédits) Les étudiants sont tenus de choisir entre une mineure proposée par l'École de criminologie ou par une autre faculté de l'UCL (économie, sciences politiques, etc.) et le programme d'approfondissement en droit.	N.		15 Crédits				x

LISTE DES MINEURES ET/OU APPROFONDISSEMENTS ACCESSIBLES

Pour les 30 crédits qui restent, les étudiants ont le choix entre:

- **un approfondissement en droit**

Le programme de l'approfondissement en droit offre un large choix d'unités d'enseignement (UE) à l'étudiant, qui peut ainsi déterminer ses propres objectifs d'apprentissage. Il permet aussi à l'étudiant d'effectuer un stage de la pratique juridique en milieu professionnel et inclut des UE à pédagogie active.

- **une mineure d'ouverture dans un autre domaine que le droit**

Pour ce qui concerne **la mineure d'ouverture dans un autre domaine que le droit**, la Faculté de droit et de criminologie propose à ses étudiants une liste de quelques mineures pour lesquelles toutes les modalités organisationnelles sont prévues. Cette liste est présentée ci-dessous.

L'étudiant qui souhaiterait s'inscrire à une autre mineure organisée par l'UCL, peut le faire après avoir soumis sa demande au conseiller aux études de la Faculté de droit et de criminologie.

- > **Approfondissement en droit** [<https://www.uclouvain.be/prog-2015-app-ldrt100p>]
- > **Mineure en criminologie** [<https://www.uclouvain.be/prog-2015-min-lcrim100i>]
- > **Mineure en culture et création** [<https://www.uclouvain.be/prog-2015-min-lcucr100i>]
- > **Mineure en culture scientifique** [<https://www.uclouvain.be/prog-2015-min-lcusc100i>]
- > **Mineure en économie (ouverture)** [<https://www.uclouvain.be/prog-2015-min-loeco100i>]
- > **Mineure en esprit d'entreprendre** [<https://www.uclouvain.be/prog-2015-min-lmpme100i>]
- > **Mineure en études de genre** [<https://www.uclouvain.be/prog-2015-min-lgenr100i>]
- > **Mineure en études européennes** [<https://www.uclouvain.be/prog-2015-min-leuro100i>]
- > **Mineure en gestion (initiation)** [<https://www.uclouvain.be/prog-2015-min-lgesa100i>]
- > **Mineure en histoire** [<https://www.uclouvain.be/prog-2015-min-lhist100i>]
- > **Mineure en information et communication (*)** [<https://www.uclouvain.be/prog-2015-min-lcomu100i>]
- > **Mineure en sciences politiques** [<https://www.uclouvain.be/prog-2015-min-lspol100i>]

(*) Ce programme fait l'objet de critères d'accès

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Un document [prerequis-2015-droi1ba.pdf](#) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCL, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

PROGRAMME TYPE

DROI1BA - 1er bloc annuel

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2015-2016

⊕ Activité cyclique dispensée en 2015-2016

⊗ Au choix

⊖ Activité cyclique non dispensée en 2015-2016

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Majeure

o Matières juridiques

○ LDROI1002T	Travaux dirigés d'introduction au droit	N.	24h	3 Crédits	1 + 2q
○ LDROI1003	Fondements romains du droit	René Robaye	60h+12h	6 Crédits	2q
○ LDROI1004	Histoire du droit	Alain Wijffels	60h+12h	6 Crédits	2q
○ LDROI1005	Méthodologie juridique	Jean-François Van Drooghenbroeck, Geoffrey Willems	15h+12h	3 Crédits	1q

o Unités d'enseignement en sciences humaines

○ LDROI1006	Philosophie et anthropologie philosophique	Mark Hunyadi, Délia Popa	60h+12h	6 Crédits	1q
○ LDROI1007	Economie politique	Philippe Ledent, Elisabeth Van Hecke	60h+12h	6 Crédits	1q
○ LDROI1008	Histoire des institutions	Vincent Dujardin, Laurence Van Ypersele	60h+12h	6 Crédits	2q

o Unités d'enseignements en sciences religieuses

L'étudiant choisit l'une des trois unités d'enseignement suivantes:

⊗ LTECO1001	Questions de sciences religieuses : lectures bibliques	Didier Luciani, Audrey Wauters (suppléante Didier Luciani)	15h	2 Crédits	2q
⊗ LTECO1002	Questions de sciences religieuses : christianisme et questions de sens	Pierre-Yves Materne	15h	2 Crédits	1q
⊗ LTECO1003	Questions de sciences religieuses : questions d'éthique	Dominique Jacquemin	15h	2 Crédits	1q

o Langues

o Unités d'enseignement en langues

○	Cours de langue 1 - 30h L'étudiant suivra le néerlandais comme première langue (3 niveaux : élémentaire, intermédiaire ou avancé) - placement organisé par l'ILV.	N.		4 Crédits	
○	Unité d'enseignement en langue 2 - 30h L'étudiant suivra l'anglais comme deuxième langue (2 niveaux : intermédiaire ou avancé) - placement organisé par l'ILV.	N.		4 Crédits	

o Sources, principes et méthode du droit

Les étudiants sont répartis en deux groupes (A et B) selon un critère alphabétique.

⊗ Groupe A

○ LDROI1001A	Introduction au droit - partie I (Auditoire A)	Charles-Hubert Born, Marc Van Overstraeten	60h	7 Crédits	1q
○ LDROI1002A	Introduction au droit - partie II (Auditoire A)	Nathalie Dandoy, Jean-Louis Van Boxstael	60h	7 Crédits	2q

⊗ Groupe B

○ LDROI1001B	Introduction au droit - partie I (Auditoire B)	Charles-Hubert Born, Marc Van Overstraeten	60h	7 Crédits	1q
--------------	--	--	-----	-----------	----

LDROI1002B	Introduction au droit - partie II (Auditoire B)	Nathalie Dandoy, Jean-Louis Van Boxstael	60h	7 Crédits	2q
------------	--	---	-----	-----------	----

DR01BA - 2e bloc annuel

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2015-2016

⊕ Activité cyclique dispensée en 2015-2016

⊗ Au choix

⊖ Activité cyclique non dispensée en 2015-2016

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Majeure**o Matières juridiques**

○ LDROI1222	Droit constitutionnel ■	Nicolas Bonbled (supplée Marc Verdussen), Marc Verdussen	90h+14h	8 Crédits	2q
○ LDROI1223	Droit des obligations ■	Bernard Dubuisson, Patrick Wéry	90h+14h	8 Crédits	1q
○ LDROI1224	Droit pénal	Thierry Moreau, Damien Vandermeersch	45h+10h	5 Crédits	1q
○ LDROI1225	Droit de la procédure pénale	Marie-Aude Beernaert	45h+10h	4 Crédits	2q
○ LDROI1226	Droit de l'Union européenne	Paul Nihoul, Anne-Lise Sibony (supplée Paul Nihoul)	45h+10h	5 Crédits	2q

o Unités d'enseignement en sciences humaines

○ LDROI1220	Introduction à la psychologie	Rafaele Dumas (coord.), Emmanuelle Zech	45h	3 Crédits	2q
○ LDROI1221	Introduction à la sociologie	Eric Mangez, Benoît Rihoux	45h	3 Crédits	1q

o Langues**o Terminologie juridique***L'étudiant est tenu de suivre la terminologie juridique néerlandaise et de choisir une des deux autres matières.*

○ LDROI1281	Nederlandse rechtstaal (Néerlandais juridique)	Filip Dorsemont	30h	3 Crédits	2q
⊗ LDROI1282	Legal English (Anglais juridique)	Alain Wijffels	30h	3 Crédits	1q
⊗ LDROI1283	Deutsche Rechtssprache (Allemand juridique)	Christine Bruls	30h	3 Crédits	1q

o Travail dirigé

○	Travail dirigé 2ème année <i>L'étudiant réalise un travail dirigé parmi les matières suivantes : droit constitutionnel, droit des obligations, droit pénal, droit de la procédure pénale et droit de l'Union européenne.</i>	N.		3 Crédits	
---	---	----	--	-----------	--

o Mineure

○	Option (15 crédits) <i>Les étudiants sont tenus de choisir entre une mineure proposée par l'École de criminologie ou par une autre faculté de l'UCL (économie, sciences politiques, etc.) et le programme d'approfondissement en droit.</i>	N.		15 Crédits	
---	--	----	--	------------	--

DR01BA - 3e bloc annuel

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2015-2016

⊕ Activité cyclique dispensée en 2015-2016

⊗ Au choix

⊖ Activité cyclique non dispensée en 2015-2016

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Majeure**o Matières juridiques**

○ LDROI1301	Droit de la personne et de la famille	Jehanne Sosson, Geoffrey Willems	60h+12h	5 Crédits	1q
○ LDROI1302	Droit social (relations du travail)	Filip Dorssemont, Pierre-Paul Van Gehuchten	45h+10h	5 Crédits	2q
○ LDROI1303	Droit commercial	Yves De Cordt	60h+12h	5 Crédits	2q
○ LDROI1304	Droit des contrats ■	Patrick Wéry	30h+8h	3 Crédits	2q
○ LDROI1305	Droit administratif ■	David Renders	60h+12h	5 Crédits	2q
○ LDROI1306	Droits réels et intellectuels	Isabelle Durant	45h+10h	5 Crédits	1q
○ LDROI1307	Droit judiciaire	Jean-François Van Drooghenbroeck	60h+12h	5 Crédits	1q
○ LDROI1308	Théorie du droit et de la pensée juridique contemporaine	Olivier De Schutter	30h	3 Crédits	1q
○ LDROI1309	Ethique appliquée au droit	Philippe Coppens, Axel Gosseries, Maxime Lambrecht (supplée Philippe Coppens)	30h	3 Crédits	1q
○ LDROI1310	Introduction to comparative law ■	Alain Wijffels	30h	3 Crédits	2q

o Travail dirigé

○	Travail dirigé 3ème année <i>L'étudiant réalise un travail dirigé parmi les matières suivantes : droit des personnes et de la famille, droit social, droit commercial, droit des contrats, droit administratif, droits réels et intellectuels ou droit judiciaire.</i>	N.		3 Crédits	
---	--	----	--	-----------	--

o Mineure

○	Option (15 crédits) <i>Les étudiants sont tenus de choisir entre une mineure proposée par l'École de criminologie ou par une autre faculté de l'UCL (économie, sciences politiques, etc.) et le programme d'approfondissement en droit.</i>	N.		15 Crédits	
---	---	----	--	------------	--

DROI1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Conditions générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiants qui justifient :

1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;

2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;

3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;

4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;

5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;

6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande (ce titre ne dispense pas de l'examen de maîtrise de la langue française), par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;

7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites au plus tard le 14 juillet 2015 au [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

Ces deux titres ne dispensent néanmoins pas d'office de l'examen de maîtrise de la langue française.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Condition particulière

Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiants acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant.

Examen de maîtrise de la langue française

Nul ne peut être admis aux épreuves d'une année d'études de premier cycle s'il n'a fait la preuve d'une [maîtrise suffisante de la langue française](#).

Conditions spéciales

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte.

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur (non-résidents).

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur (non-résidents).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur (non-résidents).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est régi par le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur (non-résidents).

Remarque : les étudiants désireux de s'inscrire au grade de **bachelier en médecine** doivent se soumettre au préalable à un [test d'orientation](#).

PÉDAGOGIE

Apprendre à pratiquer le droit

Les monitorats, exercices pratiques et travaux dirigés complètent l'acquisition des connaissances transmises lors des cours magistraux et permettent de confronter, en petit groupe, le caractère général et abstrait de la règle de droit à des situations concrètes.

Lors des exercices pratiques, les étudiants participent à des procès fictifs, rédigent des actes de procédure, travaillent à résoudre des cas réels, analysent divers documents etc.

Le travail écrit que les étudiants réalisent dans le cadre des travaux dirigés leur apprend à formuler une question de droit (par exemple, le téléchargement au regard des droits d'auteurs, l'audition des témoins et le faux témoignage en justice ou encore le droit d'asile en Belgique), à la résoudre en menant des recherches documentaires et à formuler leurs résultats de manière appropriée.

Les étudiants qui choisissent l'approfondissement en droit auront également l'occasion de réaliser un stage en milieu professionnel.

Afin d'outiller au mieux les étudiants, de les mettre en situation et de les aider à réaliser les travaux pratiques dans les meilleures conditions, la Faculté met à leur disposition :

- une salle de méthodologie juridique spécialement équipée pour cet apprentissage;
- une salle d'audience où se déroulent des procès fictifs, où les étudiants présentent leurs travaux ou préparent des concours de plaidoirie;
- la Bibliothèque de droit, véritable "laboratoire" mettant à la disposition des étudiants des milliers de références ainsi que l'accès aux bases de données juridiques.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Les unités d'enseignement font l'objet d'un examen écrit ou oral.

- **Lors du deuxième bloc annuel "type" du programme de bachelier**, les travaux dirigés donneront lieu à l'élaboration d'un travail écrit ainsi qu'à un test portant sur la matière vue lors des séances de travaux. L'évaluation tiendra compte de ces deux prestations. En revanche, les monitorats et les exercices seront évalués sur la base soit de prestations requises de l'étudiant avant les séances ou lors des séances, soit d'un travail écrit, soit de l'examen portant sur la matière à laquelle les exercices ou monitorats se rattachent.
- **Lors du troisième bloc annuel "type" du programme de bachelier**, l'évaluation des connaissances et des compétences acquises lors des exercices pratiques est faite sur la base soit de prestations requises de l'étudiant avant les séances ou lors des séances, soit de l'examen portant sur la matière à laquelle les exercices se rattachent. En revanche les travaux dirigés font l'objet d'une évaluation à la fois basée sur la qualité du travail écrit que l'étudiant est tenu de rédiger et sur l'assiduité de celui-ci aux séances collectives et aux rencontres individuelles.

Afin d'aider les étudiants à se préparer aux exigences et méthodes d'évaluation de l'enseignement universitaire, la Faculté de droit et de criminologie propose un ensemble cohérent de dispositifs d'aide à la réussite qui jalonne les années du programme de bachelier. # [Plus d'informations sur le service Aide à la réussite](#)

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

En dépit de l'influence de plus en plus importante du droit européen et du droit international, la discipline juridique reste marquée par l'idée de souveraineté sur un territoire et sur une collectivité nationale.

Les éléments d'internationalisation du programme de bachelier résultent principalement :

- de la présence du droit européen en deuxième bloc annuel "type" du programme de bachelier;
- du droit comparé enseigné en anglais dans le troisième bloc annuel "type" du programme de bachelier;
- d'autres enseignements optionnels visant à introduire la relativité des systèmes juridiques dans le programme d'approfondissement.

En Faculté de droit et de criminologie, la possibilité de réaliser un séjour d'échange (Belgica, Erasmus, Mercator) est offerte aux étudiants de master. Toutefois, les étudiants du programme de bachelier seront amenés à rencontrer de nombreux étudiants internationaux qui choisissent les mêmes matières.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Situation du programme dans le cursus

La formation de base en droit est divisée en deux cycles : le programme de bachelier en trois ans et le master en deux ans. Le cursus complet se déroule donc en cinq ans.

Le master, lieu de la spécialisation et de l'approfondissement d'un savoir, permet à l'étudiant d'acquérir les connaissances plus affirmées en rapport avec la discipline ainsi que les compétences et l'expertise nécessaires pour l'exercice d'une profession, l'enseignement ou la recherche. La formation de base peut le cas échéant, être complétée par un master complémentaire de 60 crédits d'une durée d'un an.

Formations accessibles au terme du programme

Au terme du programme complet de bachelier en droit, l'étudiant a accès au master en droit. Par ailleurs, certains masters seront accessibles aux étudiants porteurs d'un diplôme de bachelier en droit s'ils ont suivi une mineure dans la discipline en question à condition le cas échéant de suivre un programme complémentaire.

Ces informations sont disponibles dans les fiches décrivant les mineures.

En outre, des masters UCL (généralement orphelins) sont largement accessibles aux diplômés bacheliers UCL. Par exemple :

- le [Master \[120\] en sciences de la population et du développement](#) (accès direct pour tout bachelier),
- le [Master \[120\] en études européennes](#) (accès pour tout bachelier moyennant mineure en études européennes),
- le [Master \[120\] en éthique](#) (accès pour tout bachelier moyennant une Extra courses to prepare for the Master's degree [60.0](URL inconnue)),
- le [Master \[120\] en sciences des religions](#) (accès à tout bachelier moyennant compléments de formation).

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure DRT

Sigle	DRT	
Dénomination	Faculté de droit et de criminologie	
Adresse	Place Montesquieu 2 bte L2.07.01 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 86 00 - Fax 010 47 46 01	
Site web	https://www.uclouvain.be/drt	
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)	
Faculté	Faculté de droit et de criminologie (DRT)	
Mandats	Marc Fallon Bernard Dubuisson Joëlle Cap	Doyen Président du conseil Directeur administratif de faculté
Commissions de programme	Commission d'enseignement pour le droit (BUDR) Ecole de criminologie (ECRI)	

Responsable académique du programme : [Pierre d'Argent](#)

Jury:

Cycle de Bachelier : Jean-François Van Drooghenbroeck

Personnes de contact

Directeur administratif : [Joëlle Cap](#)

Directeur administratif adjoint en charge des affaires étudiantes : [Amélie Jean](#)

Gestionnaire des admissions particulières : [Catherine Brams](#)